



Département de Seine et Marne  
Maison de la Sécurité et de la Prévention  
Direction de la Police Municipale  
FB/MD/MM

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS

ARRETE TEMPORAIRE  
N°2024- 09164  
« REGLEMENTATION D'EMPLACEMENTS  
PLACE JACQUES CHIRAC LE JEUDI 25 AVRIL 2024  
DE 15 HEURES A 19 HEURES »

**Vu**, la Loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1, et suivants, et l'article L 2213-1 et suivants,

**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 511-1 et L 511-2,

**Vu**, l'Arrêté Municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et nuisances sonores,

**Vu**, l'arrêté municipal n° 2017/PM17-00719 en date du 01 mars 2017 réglementant la consommation d'alcool sur la voie publique,

**Vu**, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu**, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

**Vu**, le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

**Considérant**, la demande d'organiser une journée de découverte des métiers le jeudi 25 avril 2024 entre 15 heures et 19 heures, il y a lieu de réglementer des emplacements de stationnement place Jacques Chirac,

**Considérant**, qu'il convient de prendre les mesures pour préserver la sécurité des personnes dans le cadre de cette action,

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240417-PM24\_09164-AR  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Dans le cadre de la découverte des métiers le jeudi 25 avril 2024 de 15 heures à 19 heures sur la place Jacques Chirac, une interdiction d'arrêt et de stationnement sera mise en place sur une partie des emplacements du parking de la Place Jacques Chirac.

**ARTICLE 2 :**

Neuf emplacements de stationnement situés sur la place Jacques Chirac au droit de l'allée centrale permettant le stationnement de trois utilitaires aménagés, seront neutralisés et réservés au Service Jeunesse à partir du mercredi 24 avril 2024 à 13 heures jusqu'au jeudi 25 avril 2024 à 20 heures.

**ARTICLE 3 :**

Pour matérialiser l'interdiction, la signalisation réglementaire (barrières de Vauban) sera mise en place en amont et maintenue durant toute la présence de l'action du service Jeunesse.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative à la lutte contre les bruits et nuisances sonores en vertu de l'arrêté municipal en vigueur. Les bruits et nuisances sonores engendrées sont ponctuelles et autorisées par le présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Les véhicules contrevenants à l'article 2 seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police en application de l'article R.417-10 // 10<sup>ème</sup> alinéa du Code de la Route.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**ARTICLE 7 :**

Ampliation :

Madame la Directrice générale des Services

Monsieur le Directeur de la police Municipale

Monsieur le Directeur des services Techniques

Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur Le responsable du Service Jeunesse

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 09 avril 2024

Le Maire, Frédéric BOUCHE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de VILLEPARISIS' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '(S-&M)' at the bottom. There are also two small stars on either side of the 'R.F.' text.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240417-PM24\_09164-AR  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024